

SOMMAIRE

1 – Contractants.....	3
2 - Dispositions générales	3
2.1 - Objet	3
2.2 - Mode de passation	3
3.3 - Forme de contrat.....	3
3 - Prix	3
4- Avance.....	4
5 - Durée et Délais d'exécution.....	4
6 - Paiement.....	4
7— Signature	5

1 – Contractants

La présente convention est établie entre :

Pôle Métropolitain Pays de Béarn

Hôtel de France
2B Place Royale
64010 PAU CEDEX

Et

La CA PAU BEARN PYRENEES

Hôtel de France
2B Place Royale
64010 PAU CEDEX
Dénommé dans les pièces du contrat, le titulaire

2 - Dispositions générales

2.1 - Objet

La présente convention concerne une AMO Conduite d'opération en 3 phases successives (conception / suivi des travaux / année de garantie de parfait achèvement).

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation n'est pas soumise aux obligations de publicité et de mise en concurrence s'agissant de contrat conclus entre entités appartenant au secteur public.

Le contrat est conclu en vertu de l'existence de relations de quasi-régie dite ascendante entre les deux contractants. Il est soumis aux dispositions des articles L. 2511-2 et L. 2511-3 du Code de la commande publique.

2.3 - Forme de contrat

Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

3 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Total :

Montant HT	: 65 000 Euros
TVA (taux de 20 %)	: 13 000 Euros
Montant TTC	: 78 000 Euros
Soit en toutes lettres	: Soixante-dix-huit mille euros TTC

Suivant :

Pour la phase 1 : Suivi de la phase Conception (ESQ au ACT)

Montant HT : 14 544.00 Euros
TVA (taux de 20 %) : 2 908.80 Euros
Montant TTC : 17 452.80 Euros
Soit en toutes lettres : Dix-sept mille quatre cent cinquante-deux euros quatre-vingts cts TTC

Pour la phase 2 : Suivi des travaux

Montant HT : 47 488.00 Euros
TVA (taux de 20 %) : 9 497.60 Euros
Montant TTC : 56 985.60 Euros
Soit en toutes lettres : Cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros et soixante cts TTC

Pour la phase 3 : Accompagnement lors de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA)

Montant HT : 2 968.00 Euros
TVA (taux de 20 %) : 593.60 Euros
Montant TTC : 3 561.60 Euros
Soit en toutes lettres : Trois mille cinq cent soixante et un euros et soixante cts TTC

4- Avance

Le titulaire souhaite bénéficier de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

5 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini au CCAP.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Code banque : 30001 Code guichet : 00622 N° de compte : C641000000 Clé RIB : 87

IBAN : FR57 3000 1006 22C6 4100 00000 87

BIC : BDFEFRPPCCT

Les acomptes sont versés, au fur et à mesure de l'avancement de la mission, et dans la limite de l'échéancier ci-dessous :

Missions	Acomptes	Pourcentage
Phase 1 / validation APD MOE	Etablissement de l'avenant à la MOE fixant le forfait définitif de la MOE et le coût prévisionnel des travaux	75%
Phase 1 / Fin ACT MOE	Etablissement des ordres de service des marchés de travaux	25%
Phase 2 / Suivi du chantier	A l'avancement des travaux sous forme d'acomptes tous les 6 mois	90%
Phase 2 / A la réception des travaux	Etablissement des PV de décisions de réception pour chaque lot	10%
Phase 3 / GPA (1 an)	A la fin de l'année garantie de parfait achèvement sous réserve du solde des DGD de tous les marchés et de la levée des réserves	100%

7-- Signature

Fait en un seul original

A

Le

Signature du Pôle Métropolitain Pays de Béarn

A

Le

Signature de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées¹

Pour le Président et par délégation,

Signé électroniquement